



## Arrêté Municipal d'occupation du domaine privé de la commune de MONTARDON

Le Maire de la Commune de Montardon,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu la demande en date du 4 octobre 2023 formulée par Mme Claire LASPLACES à l'effet d'être autorisée à occuper une partie du domaine de Sers dans le cadre d'un week-end d'activité organisé par l'association Eclaireuses et Eclaireurs de France les 18 et 19 novembre 2023 afin d'y mettre 5 tentes de 4 couchages chacune,

### ARRÊTE

**Article 1er** : L'association Eclaireuses et Eclaireurs de France est autorisée à occuper une partie du domaine de Sers se trouvant sur la parcelle AV 0010, au sud-ouest de la sablière, afin d'y implanter 5 tentes de 4 couchages chacune à partir de 9h le samedi 18 novembre et ce jusqu'à 17h le dimanche 19 novembre à charge pour l'organisateur de se conformer aux conditions suivantes :

- L'organisateur devra s'assurer de ne pas abîmer les lieux,
- L'organisateur devra assurer la surveillance de ses jeunes afin de veiller à ne pas troubler les autres évènements et les promeneurs occasionnels présents au domaine de Sers.
- En tout état de cause, l'organisateur devra s'atteler à se conformer aux prescriptions du règlement intérieur du domaine de Sers, joint au présent arrêté.

**Article 2e** : Dès l'achèvement de la présente autorisation, le pétitionnaire devra enlever tous matériels, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir, à ses frais, le site dans son état primitif.

**Article 3e** : La présente autorisation est pour toute ou partie révocable à tout moment sans indemnité, soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non-respect par le pétitionnaire des conditions imposées par les articles ci-dessus.

**Article 4e** : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LESCAR

Fait le 9 octobre 2023

Le Maire,



Stéphane BONNASSIOLLE

